



PROJET RAMPAM

Réseau des Aires Marines Protégées des Alpes-Maritimes et de Monaco

Le contexte :

La biodiversité marine et les paysages côtiers font partie de notre patrimoine méditerranéen. Le développement des activités humaines et l'urbanisation les ont souvent mis à mal au cours des 50 à 100 dernières années. Leur protection est nécessaire mais elle doit se faire en conciliant environnement et développement économique. C'est le défi majeur de la gestion intégrée des zones côtières. Les travaux réalisés de par le monde ou par le laboratoire ECOMERS montrent que cette biodiversité marine, convenablement gérée, peut également être une source de revenus économiques : **l'économie bleue** !

Mais la gestion environnementale peut-elle se faire à proximité de centres urbains ou le long d'une côte bétonnée et fortement transformée par l'homme ? La richesse des fonds marins de la Côte d'Azur, la volonté d'amoureux de l'environnement ou d'acteurs économiques et la politique affichée de préservation de l'environnement des collectivités ont permis la création de plusieurs AMPs au cours des 40 dernières années. Toutefois, en raison de leur faible taille, de leur manque de moyens humains et matériels et de l'absence de suivis scientifiques réguliers, ces AMPs n'ont pas atteint tous leurs objectifs.

Résumé :

Promouvoir une mise en réseau des aires marines protégées urbaines de surface limitée pour développer à l'échelle des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco un véritable outil intégré, pertinent et durable de gestion de la zone côtière.



Pr. Patrice FRANCOUR

Contact Porteur Projet

Pr. Patrice FRANCOUR
DU adjoint ECOMERS
UCA, CNRS

francour@unice.fr

Tél. : +33.(0)6.77.17.63.36

Le projet :

Les travaux menés depuis de nombreuses années par ECOMERS et ses partenaires montrent clairement que la mise en réseau d'AMPs représente la seule alternative crédible pour une gestion raisonnée de la biodiversité. Notre projet est donc d'accompagner les gestionnaires des petites **aires marines protégées (AMPs)** de la Côte d'Azur et de la Principauté de Monaco pour (i) mettre en commun des protocoles de suivis et dynamiser les recherches scientifiques, (ii) instaurer un dialogue permanent entre gestionnaires, (iii) renforcer la notion d'appropriation de l'espace marin par les utilisateurs qui en vivent (pêcheurs professionnels, clubs de plongée, secteur du tourisme, etc.), (iv) promouvoir la science participative et enfin (v) développer un modèle de réseau urbain de petites aires marines protégées qui soit transposable ailleurs en Méditerranée.

La préservation du patrimoine naturel, biodiversité et paysages, passe par une gestion intégrée, intelligente et coordonnée de la zone côtière. Le dialogue entre les gestionnaires et l'appropriation par les acteurs économiques et le grand public de cette gestion sont les clés indispensables du succès.

Un challenge à relever :

Les aires marines protégées sont mondialement reconnues comme des outils efficaces de gestion de l'environnement. Les AMPs de petites tailles, à proximité de centres urbains, peuvent jouer des rôles très importants si elles travaillent en réseau. L'enjeu pour la région (Alpes-Maritimes et Monaco) est de se doter d'un réseau opérationnel pour mobiliser les acteurs à plus grande échelle et mettre en place une gestion raisonnée de la biodiversité marine.

Une campagne de dons pour financer le projet :

Les compétences académiques existent dans le laboratoire ECOMERS, les partenaires économiques et institutionnels sont déjà sensibilisés et les gestionnaires adhèrent au projet. Trois années seront donc suffisantes pour lancer un véritable réseau opérationnel de gestion et le pérenniser. Le financement permettra le recrutement d'un scientifique en charge de l'animation du réseau.



© Kevin SEMPÉ

Réserve du Larvotto, Principauté de Monaco.



© Patrice FRANCOUR

Réserve de Scandola (Corse)